Discrimination au travail C’est *tellement* passé

Les nouvelles lois signifient que vous n’avez plus à subir les ennuis à cause de votre orientation sexuelle.
Plus maintenant.

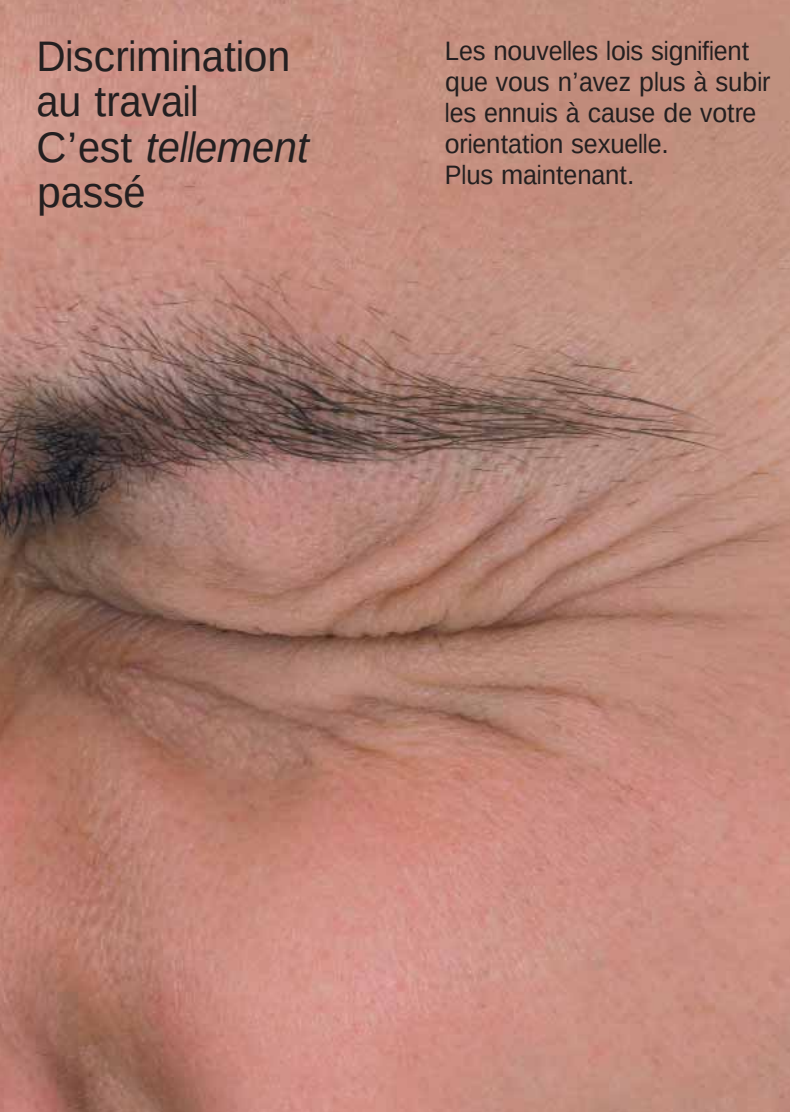

Dites-nous comment c'était autrefois

Quand des élèves homophobes ont mené la vie dure à Sherley dans sa qualité d'enseignante, son directeur lui a dit qu'elle n'avait qu'à 'serrer les dents'. Ça ne pourrait plus arriver aujourd'hui.

Lorsque Peter s'est rendu compte qu'il n'arrivait nul part dans sa carrière médicale, il savait que c'était parce qu'il était gai. L'indice : il se faisait harceler par son chef de service. Ça ne pourrait plus arriver aujourd'hui.

Quand on a refusé un permis de transport à Lisa pour sa compagne alors que son contrat promettait les transports gratuits pour son 'époux ou personnes à charge', c'est parce que sa partenaire était une femme. Ça ne pourrait plus arriver aujourd'hui.

Le traitement que les gais, les lesbiennes et les bisexuels ont dû supporter à cause de leur orientation sexuel- comme les licenciements, le harcèlement, moins d'avantages, l'absence de promotion est terminé. Fini. Illégal.

Faites simplement en sorte d'utiliser cette loi.

Avec les nouvelles lois, il y a maintenant trois types de traitement injuste que vous n'avez plus à subir au travail.

Discrimination directe

Tout ce qui est OK avec les employés hétéros est désormais OK pour vous. Si les hétérosexuels peuvent se tenir par la main au travail par exemple, alors vous aussi. Evidemment s'ils n'ont pas le droit de le faire, ceci s'applique aussi à vous.

Une personne sur 25 lesbiennes, gais ou bisexuels croit qu'elle a été licenciée à cause de son orientation sexuelle. Maintenant nous n'avons plus à le supporter.

Discrimination indirecte

Ceci signifie que votre patron ne peut pas offrir des petits cadeaux, comme les avantages, les promotions etc., aux employés hétéros auxquels vous ne pouvez pas bénéficier. Si les partenaires non mariés sont invités aux fonctions, votre partenaire est aussi le/la bienvenu(e). Automatiquement.

Au moins une personne sur 10 lesbiennes, gais et bisexuels croit avoir manqué une promotion à cause de son orientation sexuelle. Maintenant nous n'avons plus à le supporter.

Harcèlement

Les patrons ou les collègues qui pensent pouvoir faire un enfer de votre vie en créant un milieu dans lequel aucune lesbienne, aucun gai ou bisexuel ne voudrait se trouver, ont une surprise qui les attend.

Même si vous n'assumez pas publiquement votre homosexualité au travail, vous n'avez plus à le supporter.

Une personne sur 5 lesbiennes, gais et bisexuels croit avoir été harcelée au travail à cause de son orientation sexuelle. Maintenant, ils n'ont plus à le supporter.

Exceptions

Religion organisée

Dans quelques cas rares, les patrons d'une religion organisée peuvent toujours refuser d'employer des lesbiennes, des gais ou des bisexuels si c'est contre leurs convictions. Mais les tribunaux ont dit que ceci ne s'appliquerait qu'à un tout petit nombre de cas, tels que pour les prêtres ou les imams. Si vous travaillez dans une école religieuse ou pour une association religieuse, vous êtes protégé(e). Et vous ne pouvez pas être traité(e) moins équitablement si vous êtes déjà employé(e).

Avantages pour les couples mariés

Dans certains cas, les retraites et quelques avantages financiers pour les partenaires mariés ne seront pas forcément disponibles pour les partenaires gais. Mais les bons patrons fournissent déjà ceux-ci. Cependant, les couples gais qui choisissent d'enregistrer leur couple, ce qu'ils pourront faire à la fin de 2005, pourront obtenir certains de ces droits de retraite.

Demandes professionnelles

En théorie, il peut y avoir certains emplois où vous devez être hétérosexuel (ou lesbienne, gai ou bisexuel) pour pouvoir faire votre travail correctement. En ce moment nous ne savons pas lesquels.

Alors, qu'est ce que vous allez faire à ce sujet ?

Pouvez-vous parler à votre harceleur ?
Pouvez-vous expliquer pourquoi il/elle vous fait de la peine ?

Sinon, avez-vous un chef du personnel décent ? Est-ce que tout ce que vous lui dites restera confidentiel ? Essayez de savoir.

Faites-vous parti d'un syndicat ou d'une association du personnel ? Ils prendront votre plainte très au sérieux, connaîtront bien la loi et feront seulement ce que vous voudrez qu'ils fassent.

Est-ce plus facile de parler à un inconnu à votre Citizens Advice Bureau ou sur une ligne d'assistance gai ou lesbienne ?

Si le pire arrive, il y a un tribunal qui a le pouvoir de vous donner de l'argent de votre patron comme une indemnisation contre la discrimination ou le harcèlement, et il n'y a pas de limites selon la gravité de votre cas.

Et avant de paniquer, c'est aussi illégal pour un patron de vous persécuter si vous décidez de vous plaindre officiellement.

Ceci devrait faire comprendre à tout le monde que la discrimination est terminée. Pour toujours.

Citizens Advice
www.citizensadvice.org.uk

Community Legal Services
www.clsdirect.org.uk
0845 608 1122

TUC Know Your Rights Line
0870 600 4882

Citizens Advice Cymru
02920 376 750

Citizens Advice Scotland
02131 550 1000
email info@cas.org.uk

Scottish Employment Rights Network
0131 556 3006

Scottish Association of Law Centres
0141 440 2503

Stonewall
020 7881 9440
Minicom 020 7881 9996

Stonewall Scotland
0141 204 0746

Stonewall Cymru
02920 237 744/01248 370082
www.stonewall.org.uk

Stonewall